

Avril 2010

RAPPORT DE L'ATELIER DE LA 60^E CONFERENCE DES SERVICES GÉNÉRAUX Résumé du rapport de l'atelier

« La Conférence étudie des questions de principe pour l'ensemble des AA, et il existe des méthodes éprouvées pour placer un sujet à l'ordre du jour de la façon la plus efficace – ou, quand la suggestion *ne* concerne *pas* une politique d'ensemble, de la diriger à la partie de la structure de service la mieux appropriée. » *Le Manuel du Service chez les AA, page S55.*

Les participants à l'Atelier de la 60^e Conférence des Services généraux ont discuté des questions suivantes concernant les procédures éprouvées définies dans *Le Manuel du Service chez les AA*. Voici un résumé de leurs réponses.

1. Quelles sont les « procédures éprouvées pour placer un sujet à l'ordre du jour de la façon la plus efficace... ? »

Nous sommes heureux que tout membre ou entité de service puisse suggérer un article à l'ordre du jour. Les articles viennent des groupes, des districts, des régions, des comités, des conseils corporatifs, des administrateurs, des membres, etc, et sont transmis par le groupe au district, le district à la région et la région à la Conférence des Services généraux (BSG). Les délégués apportent des articles de la région au BSG, dont la procédure générale consiste à faire suivre par le triangle du service. La conscience de groupe lui donne le poids requis pour un cheminement en douceur. Bill W. n'a pas précisé ce processus ; il l'a laissé un peu ambigu pour que nous puissions évoluer pour répondre à de nouvelles exigences. Les régions qui envoient des articles devraient inclure la documentation historique qu'ils ont utilisée pour en arriver à une conscience de groupe dans la région. Il semble que pour être étudié, un article pour l'ordre du jour doit être accompagné d'une solide documentation historique. Le BSG est là pour nous aider si un groupe souhaite mettre un article à l'ordre du jour. Un modèle d'article à l'ordre du jour pourrait être utile.

Présentement, l'engagement des délégués dans la vérification des articles, en termes d'autorité et de responsabilité, est donné au Conseil des Services généraux (CSG) plutôt qu'aux délégués. Il ne s'est pas dégagé de consensus sur le fait que les délégués fassent partie du processus d'étude de l'ordre du jour, il faudra donc y revenir. La contribution d'un délégué n'a pas plus de poids que celle d'un membre (par exemple, la demande d'un membre de cesser la publication d'une brochure).

La période de temps pour la soumission de documentation historique additionnelle est limitée. Cela relève de la même difficulté de tenter de distribuer les articles à l'ordre du jour aux régions pour étude. Le créneau entre la réception des articles de l'ordre du jour et la Conférence est court, mais on n'a pas réussi à trouver une solution. Le créneau devient un problème quand un article soumis n'est pas acheminé à la Conférence des Services généraux, il reste alors peu de temps pour le soumettre de nouveau. Parfois, la raison pour laquelle un article n'est pas ajouté à l'ordre du jour n'est pas claire ; il faudrait expliquer plus clairement pourquoi un article est rejeté. Pourquoi ne pas en informer les régions ? Il y a un problème de perception du NOUS/EUX. Sommes-nous

privés de notre droit de participation ? Pourrait-il y avoir plus de communication au cours de l'année (trimestriellement) ? Nous aimerions avoir accès aux procès-verbaux du Conseil. Les délégués aimeraient recevoir la liste des propositions qui n'ont pas été transmises. Il semble que la plupart des demandes font l'objet d'une action. Quand nous ne prenons pas action sur un article, il serait bon d'en donner l'explication et d'accepter d'en discuter car il est difficile d'amener les gens à soumettre des idées. Le processus est-il « biaisé » au profit des idées d'une autre personne ? La réponse est clairement non. Les gens qui servent à New York, peu importe à quel titre, sont tout aussi dévoués au service des AA que n'importe où ailleurs chez les AA. La communication avec le mouvement est en révision et on prépare une liste de tous les articles qui n'ont pas été transmis à la Conférence et les raisons de cette décision.

À mesure de leur réception, les articles à l'ordre du jour sont placés sur le tableau de bord. Habituellement, un article passe du Coordonnateur de la Conférence à un comité du Conseil puis au CSG qui décide ou non de le transmettre à un comité de la Conférence pour étude. Un comité de la Conférence peut recommander un article mais ne pas prendre de décision. Nous aimerions une liste des articles « non transmis » au président du comité de la Conférence pour une révision. Les comités du Conseil hésitent à modifier un texte qui pourrait modifier le sens ou l'intention derrière l'article. [Nous pourrions envisager retourner au Conseil et aux comités de l'ordre du jour et décider ensemble sur les articles à l'ordre du jour.] En le retournant aux administrateurs, on s'assure qu'une question est portée à l'ordre du jour. Les administrateurs se réunissent de quatre à huit fois par année. Ils connaissent les conditions budgétaires et la faisabilité, en plus de l'histoire et du contexte. Ils assurent la continuité et la perspective et peuvent coordonner plusieurs articles qui sont reliés. Ils s'appliquent dans leurs décisions et ont tendance à transmettre même les articles avec lesquels ils ne sont pas d'accord. Ils sont capables et dignes de confiance, mais ce serait bien que les Comités de la Conférence soient plus impliqués dans les décisions sur l'ordre du jour.

Il faut aussi dire que certains délégués se présentent à la Conférence sans avoir lu la documentation historique. Ont-ils alors vraiment besoin de plus de responsabilités ? Il serait bon que l'ordre du jour et la documentation historique soient distribués plus tôt pour donner plus de temps aux comités du Conseil de les étudier. Les nouvelles technologies facilitent les choses, mais elles peuvent aussi nous inonder d'information, faire participer trop de gens, ce qui entraîne précipitation et confusion. Il serait utile d'avoir un système « permanent » pour que les articles puissent être soumis tout au long de l'année plutôt qu'à la dernière minute. Cela permettrait une étude trimestrielle ou des appels-conférence entre les administrateurs et les comités de la Conférence qui auraient pour effet de donner aux comités une voix dans l'établissement de l'ordre du jour. Si cela devait entraîner un surplus de suggestions, il serait possible d'en référer certaines à des sous-comités, et l'on pourrait consolider celles qui se recoupent. Les autres sujets étudiés ne sont pas exécutoires car ils ne sont pas discutés ; cela ne signifie pas qu'ils sont ignorés. Certains sont acceptés, d'autres pas ; cependant ceux qui sont rejetés peuvent revenir dans un an ou deux. On accuse réception des manuscrits, des poèmes, des chansons et autres, mais ils ne sont pas soumis à AAWS. Certains articles sont refusés car ils ne sont pas clairs. La pratique existante qui consiste à répondre à la personne qui soumet un article à l'ordre du jour et le suivi pour expliquer ce qui est advenu de cet article et les raisons est très appréciée. Cette information, appliquée à l'ensemble du processus de sélection, rend plus agréable l'acceptation ou le rejet.

La plupart des membres ne connaissent pas les procédures éprouvées ; ces procédures signifient aussi que les articles à l'ordre du jour sont formulés clairement. Ces procédures doivent être transparentes. Le processus « éprouvé » évolue continuellement et il représente vraiment l'expérience existante. Avant de modifier le processus, il faut évaluer attentivement ce que l'intention de changement signifie en termes de coûts (temps, main d'œuvre, ressources), les résultats souhaités et autres éléments de planification pertinents. Le changement pour le changement n'est pas souhaitable dit-on dans le Douze et Douze.

Le processus actuel de préparation de l'ordre du jour est complexe, fastidieux, méthodique et productif. On a identifié trois problèmes : la communication, la confiance et le temps. La communication est critique pour assurer la confiance, tant dans le processus que chez les délégués et administrateurs. Faire confiance au processus ne signifie pas ne pas vouloir être informé. Si le CSG continue de faire rapport de ses décisions et les délégués continuent de chercher des réponses à leurs préoccupations, la communication renforcera la confiance dans le processus de sélection de l'ordre du jour.

La date limite pour la soumission d'articles à l'ordre du jour est le 15 janvier et la plupart des propositions arrivent autour de cette date. Si elles arrivaient avant, il y aurait plus de temps pour préparer la documentation historique et étudier l'article. De plus, plus un article est soumis tôt, plus ses chances d'être mis à l'ordre du jour sont grandes. La date limite était autrefois beaucoup plus tôt, en septembre. Au moins une région a déjà entrepris la soumission d'un article pour 2011. Ne lâchez pas. Si votre article ne s'est pas rendu à la Conférence, essayez encore. Plusieurs articles qui sont devenus des Résolutions de la Conférence ont été soumis plusieurs fois avant d'apparaître à l'ordre du jour.

2. Comment peut-on améliorer le processus existant ?

Reculer la date limite pour permettre une étude plus vaste. Le 15 janvier est trop tard pour soumettre un article. Il faut allonger la période entre le moment de remettre les articles à l'ordre du jour et la Conférence. Dans certaines régions, la structure de service ne favorise pas la soumission d'articles à l'ordre du jour dans les délais prévus. Il faut communiquer avec les régions et les inciter à soumettre leurs articles plus tôt. Les régions s'inquiètent que les articles à l'ordre du jour ne soient pas reçus assez tôt. En notre qualité de délégués de deuxième année, nous pourrions obtenir plus d'idées sur les Résolutions de la Conférence. Ceci pourrait être réalisé en uniformisant les rapports. Les articles dont on parle le plus souvent pourraient susciter plus de réactions. La traduction des documents historiques des articles à l'ordre du jour pose problème et il faut beaucoup de temps pour réaliser ce projet. Donner plus de temps (plus tôt) au Mouvement pour étudier l'ordre du jour de la Conférence.

Regarder « l'esprit » d'une proposition quand la formulation « juste » n'est pas présente. Peut-être le but visé ? L'intention ? L'idée ? Car il nous arrive parfois de savoir ce que nous voulons sans savoir comment le demander. Il devrait y avoir un formulaire pour que les gens puisse y inscrire leur idée d'un article à l'ordre du jour qui serait remis à leur délégué. Le BSG pourrait préparer un exposé sur PowerPoint pour décrire le processus à suivre pour inscrire un article à l'ordre du jour que les régions

pourraient utiliser comme outil de travail. Il faudrait aussi indiquer l'origine de chaque article : groupe, district, membre du personnel ou administrateur/directeur.

On devrait permettre aux membres individuels de soumettre des articles. Les délégués doivent vraiment faire partie du processus. Augmenter la communication entre les administrateurs, le personnel et les délégués/le Mouvement. Que le comité de l'Ordre du jour de la Conférence étudie les propositions qui n'ont pas été acceptées pour l'année suivante. Qu'on trouve une façon d'inclure le comité de l'Ordre du jour de la Conférence dans le processus de sélection ; ce comité devrait être beaucoup plus actif dans le processus de sélection qui devrait s'étendre sur l'année entière. Étudier la possibilité d'aider les auteurs à libeller leurs propositions plus clairement. Les questions portant sur le rétablissement devraient être soumises au comité de l'Ordre du jour de la Conférence ; faire participer tous les niveaux de service. Fixer les priorités lors d'échanges entre les administrateurs et les délégués tout au long de l'année. Tous les ordres du jour de la Conférence devraient peut-être pouvoir être « désapprouvés ». Les délégués peuvent influencer l'ordre du jour de plusieurs façons. Les comités ne sont pas limités aux articles soumis par les administrateurs ; ils peuvent générer de nouvelles idées et ils peuvent suggérer des articles pour l'ordre du jour de l'année suivante. Les propositions de l'assemblée peuvent servir à soumettre des idées. De plus, le thème et les ateliers de la Conférence peuvent servir à discuter des idées et des problèmes. Pourquoi la Conférence a-t-elle délégué ce pouvoir aux administrateurs ? Les raisons pour lesquelles le « Conseil n'a pas pris de décision » sur un article est très utile pour la compréhension et la communication. Inclure le parcours de l'article, si le Comité de l'Ordre du jour acceptait de travailler plus – étudier l'ordre du jour dans un délai plus court. La mémoire institutionnelle pourrait être plus complète.

Les propositions sont traitées de la manière spécifiée dans le *Manuel du Service*. Si une idée est bonne mais en avant de son temps, le système ne peut la conserver, mais les gens peuvent la soumettre une nouvelle fois, possiblement en juillet. Règle générale, il n'y a pas de presse, très peu de cas urgents. Les questions ouvertes sont utiles. S'assurer qu'on dise pourquoi un article n'a pas été retenu. Informer le proposeur sur le cheminement de la proposition. On doit expliquer la raison du rejet d'une proposition à son auteur.

La communication est la clé de ce processus. Devrions-nous revenir au modèle d'avant 1973 alors que le comité de l'Ordre du jour de la Conférence était partie intime du processus ? Nous devons avoir accès à la technologie nécessaire. Probablement pas. Nous devons avoir confiance en tous les niveaux des AA, même sur ce sujet. Nous pourrions créer une classe de super délégués qui auraient un immense pouvoir tacite et qui seraient fortement sollicités par les gens pour que leurs propositions soient mises à l'ordre du jour. Soumettez vos idées et faites preuve de souplesse.

Il serait intéressant de reculer la date limite pour la soumission d'articles à l'ordre du jour pour coïncider avec la réunion d'octobre du CSG ; par contre, cela créerait une toute nouvelle série de problèmes. Le Mouvement devrait se souvenir que le processus est établi en fonction de l'horaire et de la vitesse de Dieu, pas du BSG. Ainsi, plusieurs articles ne seront pas étudiés avant la prochaine réunion du Conseil. Nous avons eu un an pour digérer et intégrer les idées soumises l'an dernier et le changement est très apparent. Le processus fonctionne bien.

Nous devons assumer les responsabilités qui nous ont été confiées pour arriver au meilleur résultat. Il faudrait songer à utiliser des appels-conférence plus souvent dans tous les comités, qu'il y ait ou non un comité du Conseil correspondant. Ces considérations visent à créer l'unité et pas nécessairement à discuter des articles à l'ordre du jour, elles ont été faites pour combler le fossé d'isolement et de déconnexion que ressentent certains délégués. Toute amélioration devrait porter sur le processus : réception des réponses, protocoles de suivi et pleines communications.

3. Maintenons-nous l'équilibre entre l'autorité ultime et la délégation de responsabilité ?

Nous devons d'abord informer le Mouvement. Tous les délégués ne communiquent peut-être pas bien dans leur région. Le délégué doit faire le suivi sur un article qui peut sembler perdu et informer les membres des AA de la région sur le fonctionnement du processus. La conscience de groupe éclairée nous met au cœur des AA, car seul le cœur est vraiment éclairé. Il faut une communication directe entre l'auteur d'une proposition et le coordonnateur de la Conférence. Les Statuts stipulent que l'autorité finale appartient au CSG. Les articles qui cheminent du groupe au district à la région reçoivent plus de réactions. Mais ne vous limitez pas à ces seuls articles. Pendant les assemblées régionales, demandez leur avis aux anciens délégués concernant la soumission d'articles à l'ordre du jour. Faites-vous appel au comité de l'Ordre du jour ? Pourrait-il y avoir un second niveau d'approbation ? On a exprimé l'avis que le comité de l'Ordre du jour pourrait être plus impliqué dans le processus. Nous devons trouver d'autres moyens pour assurer l'interaction entre le Conseil et les comités de la Conférence, peut-être même lors de la réunion de janvier du Conseil. Dorothy (présidente du Conseil du Grapevine) communique régulièrement avec le comité du Grapevine de la Conférence ; AAWS devrait faire de même. Intégrée à un calendrier « permanent », cette pratique distribuerait l'information, donnerait un droit de veto et permettrait un dialogue constructif. Ward a convenu qu'un appel trimestriel serait une bonne chose – tout pour améliorer la communication. Il faudrait penser à instaurer un forum de discussion sur le portail du tableau de bord pour les autres sujets et les partages d'expérience.

Il ne semble pas y avoir de problème au niveau du partage de l'autorité et de la responsabilité des délégués et des administrateurs dans le choix des articles à l'ordre du jour. Certains articles à l'ordre du jour soumis par la région sont la responsabilité d'une autre entité, pas de la Conférence. Parfois, il peut sembler que les administrateurs et les membres du personnel peuvent placer des articles à l'ordre du jour plus facilement que les régions. Une administratrice a dit qu'elle prenait toutes les demandes très au sérieux. Plusieurs ont exprimé l'avis que le processus actuel fonctionne et que les comités du Conseil faisaient du bon travail dans le choix des articles à l'ordre du jour de la Conférence.

Questions de politique ou de gestion quotidienne – lesquelles sont soumises à la Conférence ? Partage d'expérience dans le maintien d'un équilibre constant entre l'autorité ultime et la responsabilité des délégués. L'expérience/l'impression est « qu'ils » contrôlent le processus (mènent le bal) sans se soucier de « nous ». Définir les critères pour répondre aux articles soumis à l'ordre du jour (administrateurs et membres du personnel). Définir les critères pour la soumissions de propositions (Mouvement) ; l'expérience des anciens serveurs de confiance n'est pas toujours présente. Décrire la procédure – RSG -> région -> conseil. Les délégués et les

membres des AA n'ont pas toujours une vue d'ensemble, il est donc important de faire confiance au processus. Qui que ce soit qui choisit les articles à l'ordre du jour doit porter attention à l'importance du sujet plutôt qu'au fait qu'il est d'accord ou non avec le sujet proposé. Les principes ont préséance dans les comités ; il faut faire appel à la mémoire institutionnelle, aux lignes de conduite et à la formation.

L'attitude et la confiance se sont améliorées. L'autorité ultime appartient à la conscience de groupe. « Déléguer » signifie « confier ». Au-delà du « Droit de Décision », nous devons aussi rendre des comptes. Pensons-nous aux effets de nos décisions sur l'ensemble du Mouvement à tous les niveaux ? La confiance et la communication sont au cœur de la question. Faire confiance au processus – il se corrige de lui-même. Les AA se corrigent d'eux-mêmes. Parfois l'équilibre est rompu (habituellement sans que nous le voulions) ; nous reconnaissons ce fait, nous en parlons et nous apportons une solution. Nous utilisons parfois ces concepts comme des armes pour amener les autres à faire ce que nous voulons. Quand nous nous en servons de façon équilibrée, ils entraînent l'unité et la franchise. Avec de la confiance, ils fonctionnent bien.